

Faculté de philosophie

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2023-2024



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bonification du plan par la faculté	3
Bourses de réussite à la maîtrise	3
Conditions générales	3
Exceptions	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	4
Bourses de réussite au doctorat	5
Conditions générales	5
Exceptions	5
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	6
Procédures pour demander la bourse	7
Personne-ressource	7
ANNEXE 1	8
ANNEXE 2	10
ANNEXE 3	11
ANNEXE 4	12
ANNEXE 5	13

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de philosophie en vigueur du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bonification du plan par la faculté

La Faculté de philosophie a choisi d'apporter sa propre contribution financière pour soutenir davantage la progression et la réussite de ses étudiantes et étudiants. Le détail de ces bourses additionnelles figure dans les sections suivantes.

Bourses de réussite à la maîtrise

La Faculté de philosophie propose un plan de soutien financier complet pour les étudiantes et les étudiants de son programme de maîtrise recherche. De l'admission au dépôt initial du mémoire, la personne inscrite qui suit le cheminement prévu a droit à un financement garanti totalisant 5 000\$.

Le programme des Bourses de réussite de la FESP contribue au plan de soutien de la Faculté de philosophie en finançant l'équivalent de 3 bourses de 2 500\$ pour les étudiantes et les étudiants en fin de parcours ayant réussi les jalons recherche-rédaction-dépôt initial selon les critères. Le montant cumulatif des trois bourses est réparti à travers les différents jalons du plan de la Faculté de philosophie.

Conditions générales

Pour être admissible aux Bourses de réussite à la maîtrise, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme de maîtrise;
- Respecter tous les critères de chacune des bourses, incluant notamment la session d'inscription, le nombre de crédits inscrits à ladite session, et le cumulatifs des crédits.
- Les bourses présentées dans le tableau suivant, à l'exception de celles concernant la présentation d'une communication à un colloque ou un séjour d'études ou de recherche, sont réservées aux étudiantes et étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse ou d'un cumul de bourses d'excellence de 20 000 \$ ou plus annuellement. Elles et ils y ont cependant droit à partir du moment où leurs bourses d'excellence ne sont plus

renouvelables, et cela pour le reste de la période d'éligibilité de la présente bourse de cheminement.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes si les conditions sont respectées.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est ralenti dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate, ou de tout autre motif exceptionnel, peut s'adresser au doyen de la Faculté, qui pourra accorder une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra impérativement fournir des pièces justificatives pertinentes.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes à la maîtrise et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Session	Crédits inscrits	Crédits cumulatifs	Titre de la bourse	Montant	Critères
1	12	12	Admission (40ADMM)	500 \$	Inscription à temps complet-Financée par la FP- bourse versée à l'hiver
2	14	26	Plan de collaboration et projet de recherche approuvés (40COL1)	1 000 \$	Inscription à temps complet et avoir soumis le plan de collaboration ainsi que le projet de mémoire avec toutes les approbations requises avant la fin de la 2 ^e session.
3	11	37	Scolarité complétée (40ETAP)	1 000 \$	Inscription à temps complet et avoir réussi les 5 séminaires du programme avec une moyenne minimale de 3.00/4.33 avant d'avoir dépassé la limite de 37 crédits.
			Soutien à la recherche (40PRG1)	1 000 \$	Inscription à temps complet. Bourse versée à la 3 ^e session si bon état d'avancement du travail de maîtrise (évaluation par la direction de recherche)
4	8	45	Rédaction (40RED1)	1 000 \$	Inscription à temps complet. Bourse versée à la 4 ^e session si bon état d'avancement de la rédaction du mémoire (évaluation par la direction de recherche)
			Dépôt initial du mémoire (40DEPI)	500 \$	Inscription à temps complet et avoir effectué le dépôt initial du mémoire avant d'avoir dépassé la limite de 45 crédits

Bourses de réussite au doctorat

Conditions générales

Pour être admissible aux Bourses de réussite au doctorat, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;
- Respecter tous les critères de chacune des bourses, incluant notamment la session d'inscription, le nombre de crédits inscrits à ladite session, et le cumulatifs des crédits.
- Les bourses présentées dans le tableau suivant, à l'exception de celles concernant la présentation d'une communication à un colloque ou un séjour d'études ou de recherche, sont réservées aux étudiantes et étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse ou d'un cumul de bourses d'excellence de 20 000 \$ ou plus annuellement. Elles et ils y ont cependant droit à partir du moment où leurs bourses d'excellence ne sont plus renouvelables, et cela pour le reste de la période d'éligibilité de la présente bourse de cheminement.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes si les conditions sont respectées.
- Les étudiantes et étudiants en cotutelle ont accès à tous les versements, quel que soit l'endroit où ils séjournent. Pour les étudiantes et étudiants ayant débuté leur cotutelle à l'extérieur de l'Université Laval, les conditions liées au quatrième versement et les suivants pourront être adaptées aux périodes de séjour à l'Université Laval.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est ralenti dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate, ou de tout autre motif exceptionnel, peut s'adresser au doyen de la Faculté, qui pourra accorder une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra impérativement fournir des pièces justificatives pertinentes.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 20 000 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Session	Crédits inscrits	Crédits cumulatif	Titre de la bourse	Montant	Critères
1	12	12	<i>Admission (40ADMD)</i>	2 000 \$*	<i>Inscription à temps complet - bourse versée à l'hiver Financée par la FP</i>
2	13	25	<i>Soutien à la recherche 1 (40PRG1)</i>	3000 \$*	<i>Inscription à temps complet - bourse versée à l'hiver Financée par la FP</i>
3	7	32	Plan de collaboration et projet de recherche approuvés (40COL1)	2 000 \$	Inscription à temps complet et avoir soumis le plan de collaboration ainsi que le projet de thèse avec toutes les approbations requises avant d'avoir dépassé la limite de 32 crédits.
4	10	42	Scolarité complétée (40ETAP)	1 000 \$	Inscription à temps complet et avoir réussi les 4 séminaires du programme avec une moyenne minimale de 3.00/4.33 avant d'avoir dépassé la limite de 42 crédits.
			Soutien à la recherche 2 (40PRG2)	2 000 \$	Inscription à temps complet. Bourse versée à la session 4 si bon état d'avancement du travail de thèse (évaluation par le directeur de recherche).
5	16	58	Examens de doctorat (40EXAD)	3 000 \$	Inscription à temps complet et réussite des deux volets des examens de doctorat avant d'avoir dépassé la limite de 58 crédits.
6	10	68	Rédaction 1 (40RED1)	2 000 \$	Inscription à temps complet. Bourse versée à la session 6 si bon état d'avancement de la rédaction du travail de thèse (évaluation par le directeur de recherche).
7	10	78	Rédaction 2 (40RED2)	4000\$	Inscription à temps complet. Bourse versée aux candidats en fin de rédaction (évaluation par le directeur de recherche).
8	12	90	Dépôt initial de la thèse (40DEPI)	1 000 \$	Inscription à temps complet et avoir effectué le dépôt initial de la thèse avant d'avoir dépassé la limite de 90 crédits.

*Les bourses indiquées en *italique* sont financées par la Faculté de philosophie.

Procédures pour demander la bourse

L'étudiante ou l'étudiant qui désire profiter de l'une ou l'autre des bourses du plan de financement a l'entière responsabilité d'en faire la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

Aucun montant ne sera alloué à l'étudiante ou l'étudiant qui aura omis de faire sa demande dans les délais règlementaires.

L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit à temps complet et ne pas avoir dépassé le nombre maximum de crédits prévus à son programme ni avoir dépassé les délais indiqués pour pouvoir bénéficier des bourses prévues au Plan d'attribution. (Voir le Règlement des études, article 3.27, édition du 1er juillet 2021). Peuvent cependant être considérés « à temps plein » par accommodement les étudiantes et les étudiants inscrits à au moins 6 crédits et en situation de grossesse, de monoparentalité, ayant un handicap majeur, etc.

D'autres sources de financement sont présentées en annexe.

Personne-ressource

Suzanne Boutin

suzanne.boutin@fp.ulaval.ca

Conseillère à la gestion des études

Faculté de philosophie

Philosophie-Direction

[418 656-2131](tel:4186562131), poste 404733

ANNEXE 1

Autres sources de financement à la maîtrise

- [Bourses d'excellence octroyées par les organismes fédéral et québécois de financement de la recherche](#) [réservées aux citoyens canadiens et résidents permanents du Canada]
 - Bourses FRQSC pour la maîtrise : 17 500 \$ (maximum de 6 versements (6 sessions))
 - Bourses CRSH pour la maîtrise : 17 500 \$ (12 mois, non renouvelable)
- [Bourses d'excellence à la maîtrise Alphonse-Marie Parent de 7 500 \\$. Deux bourses attribuées chaque](#) année, financées conjointement par la Faculté et la *Chaire La philosophie dans le monde actuel*.
- [Bourses répertoriées par le Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval \(BBAF\)](#). Plus de 3 000 bourses couvrant toutes les disciplines sont répertoriées sur le moteur de recherche du BBAF.
- [Bourses à la mobilité internationale](#). Le Bureau international de l'Université Laval offre plusieurs bourses pour financer des séjours d'études à l'étranger.
- Contrats d'auxiliaires d'enseignement et de recherche. De nombreux contrats d'auxiliaires d'enseignement sont attribués à chacune des sessions d'automne, d'hiver et d'été pour les cours à distance et les cours en classe de la Faculté. Des contrats d'auxiliaires de recherche sont aussi offerts par les professeurs et les professeurs bénéficiant de subventions. Le tarif horaire est de 23,01 \$ pour les étudiantes et étudiants de maîtrise. (Ce montant est donné à titre indicatif et sujet à modification selon la convention collective en vigueur)
- [Projet de stage ou de recherche](#) pour la mobilité étudiante : 1 000 \$/session

Autres sources de financement au doctorat

- [Bourses d'excellence octroyées par les organismes fédéral et québécois de financement de la recherche](#) [réservées aux citoyens canadiens et résidents permanents du Canada]
 - Bourses FRQSC pour le doctorat : 21 000 \$ /année (jusqu'à un maximum de 12 sessions)
 - Bourses CRSH pour le doctorat : 20 000 \$ et 35 000 \$ /année (pendant 12, 24, 36 ou 48 mois - ES - Doctorat)
- Bourses d'excellence attribuées par la Faculté de philosophie. La Faculté bénéficie d'importants fonds de bourses permettant de financer les recherches doctorales de ses étudiantes et étudiants. Les principales bourses attribuées annuellement par concours sont les Bourses Charles-De Koninck, la Bourse Thomas De-Koninck, la Bourse François-et-Rachel-Routhier (toutes trois de 15 000 \$/an, renouvelables) et la Bourse Citoyens du monde (10 000 \$/an, renouvelable). Pour les modalités et règles de ces concours, consulter le site Web de la Faculté <https://www.fp.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere>.

-
- Programme d'[Exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiantes et étudiants étrangers au doctorat](#) offert à tous les étudiants et toutes les étudiantes de l'international inscrites.
 - Contrats d'auxiliaires d'enseignement et de recherche. De nombreux contrats d'auxiliaires d'enseignement sont attribués à chacune des sessions d'automne, d'hiver et d'été en lien avec les cours à distance et les cours en classe de la Faculté. Des contrats d'auxiliaires de recherche sont aussi offerts par les professeurs bénéficiant de subventions. Le tarif horaire est de 25,05 \$ pour les étudiantes et étudiants de doctorat. (Ce montant est donné à titre indicatif et sujet à modification selon la convention collective en vigueur)
 - Charges de cours données par des étudiantes et étudiants inscrits au doctorat (environ 1 à 2 par année). Le salaire pour une charge de cours standard est d'environ 9 250 \$ par session. Pour plus de détails, consulter le document « Politique d'offres de cours aux étudiants inscrits au doctorat » disponible sur le site de la Faculté et le site du Service de placement de l'Université Laval au www.spla.ulaval.ca.
 - [Projet de stage ou de recherche](#) pour la mobilité étudiante : 1 000 \$/session

ANNEXE 2

Exemples de cumul d'allocations facultaires dont pourrait bénéficier un étudiant ou une étudiante durant un programme complet de maîtrise ou de doctorat, n'incluant pas les bourses d'excellence ni les bourses du Bureau international (montants approximatifs) :

Maîtrise

• Admission	500 \$
• Plan de collaboration et projet de mémoire	1 000 \$
• Scolarité complétée	1 000 \$
• Soutien à la recherche	1 000 \$
• Soutien à la rédaction du mémoire	1 000 \$
• Dépôt initial du mémoire	500 \$
• Contrats d'auxiliaires (par exemple 4 sessions de 75 h/session)	6 903 \$
• Subventions pour la participation à des colloques ou congrès	1 000 \$
• Séjour d'études ou de recherche	1 000 \$
Total	13 903 \$

Doctorat

• Admission	2 000 \$
• Soutien à la recherche	3 000 \$
• Plan de collaboration et projet de thèse.....	2 000 \$
• Scolarité complétée.....	1 000 \$
• Soutien à la recherche.....	2 000 \$
• Examens de doctorat.....	3 000 \$
• Soutien à la rédaction.....	2 000 \$
• Fin de rédaction.....	4 000 \$
• Dépôt initial de la thèse	1 000 \$
• Contrats d'auxiliaires (par exemple 4 sessions de 75 h/session)	7 515 \$
• Subvention pour la participation à des colloques ou congrès	3 000 \$
• Bourse pour stage ou recherche hors Québec.....	1 000 \$
Total	31 515 \$

ANNEXE 3

Subventions (maximum de 1 000 \$ pour la durée normale du programme de maîtrise) pour la participation à un séjour d'études ou pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque

L'étudiante ou l'étudiant inscrit à la maîtrise en philosophie peut recevoir, pour l'ensemble de son programme, jusqu'à 1 000 \$ pour des présentations à des congrès ou à des colloques ou pour participer à un séjour d'études ou de recherche dans une université hors Québec.

Séjour d'études ou de recherche

Une partie de cette somme, voire la totalité, peut être utilisée pour la participation à un séjour d'études ou de recherche hors Québec. Ce montant, s'ajoutant aux bourses de mobilité accordées par le Bureau international, peut aider à payer certains frais de déplacements, de résidence, de scolarité, etc.

Pour bénéficier d'un financement pour la participation à un séjour hors Québec, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne de programme égale ou supérieure à 3,33 et faire la preuve de sa participation active à des séminaires, à des groupes de recherche ou à des ateliers de discussion dans l'université d'accueil ou dans un institut de recherche associé. Elle ou lui doit aussi obtenir une recommandation de la part de sa direction de recherche.

Présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque

Une autre partie de ce montant, voire la totalité, peut être allouée pour le remboursement de frais encourus pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque, à raison d'un maximum de 500 \$ par année financière (du 1er mai au 30 avril suivant) pendant les deux années suivant la première inscription de l'étudiante ou de l'étudiant. Exceptionnellement, si le maximum disponible pour la durée de son programme n'a pas été atteint, une subvention d'au maximum 500 \$ pourra être obtenue la session suivant la deuxième année d'inscription, sur recommandation de sa direction de recherche témoignant de l'avancement du mémoire et assurant que le dépôt initial se fera avant la fin de cette même session.

À noter qu'une étudiante ou un étudiant pourra obtenir un remboursement pour la présentation d'une communication à un colloque ou à un congrès pendant une session d'été, sans y être inscrit, si elle ou il était inscrit à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver qui précèdent et qu'elle ou il déclare poursuivre sa maîtrise à la session d'automne qui suit (cette mesure reste cependant soumise au principe général : un maximum de 500 \$ par année financière pendant les deux années suivant la première inscription et un maximum de 1 000 \$ pour l'ensemble du programme).

Le remboursement pour la participation à un congrès ou à un colloque est fait chaque fois contre la réception d'un état des dépenses, des preuves de participation et des factures appropriées. Il est fortement recommandé de vérifier auparavant si les dépenses seront admises, en présentant le projet accompagné d'un budget sommaire. Pour l'un ou l'autre de ces financements, vous devez remplir la demande sur Capsule (précision page 1) et fournir tous les éléments requis.

ANNEXE 4

Subventions (maximum de 3 000 \$ pour la durée normale du programme de doctorat) pour la présentation d'une communication et pour faciliter un protocole d'échange étudiant.

L'étudiante ou l'étudiant inscrit au doctorat en philosophie peut recevoir, pour l'ensemble de son programme, jusqu'à 3 000 \$ pour des présentations à des congrès ou à des colloques, pour faciliter un programme de cotutelle ou pour participer à un séjour d'études ou de recherche dans une université hors Québec.

Séjour d'études ou de recherche

De ce montant, jusqu'à 1 500 \$ peuvent être utilisés pour faciliter un programme de cotutelle ou pour participer à un séjour d'études ou de recherche hors Québec. Ce montant, s'ajoutant aux bourses de mobilité accordées par le Bureau international, peut aider à payer certains frais de déplacements, de résidence, de scolarité, etc.

Pour bénéficier de cette aide, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne de programme égale ou supérieure à 3,33 et faire la preuve de sa participation active à des séminaires, à des groupes de recherche ou à des ateliers de discussion dans l'université d'accueil ou dans un institut de recherche associé. Elle ou il doit aussi obtenir une recommandation de la part de sa direction de recherche.

Présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque

Jusqu'à 3 000 \$ (moins le montant utilisé éventuellement pour faciliter une cotutelle ou un programme d'échange) peuvent être alloués pour le remboursement de frais encourus pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque, et cela à raison d'un maximum de 750 \$ par année financière (du 1er mai au 30 avril suivant) pendant les quatre années suivant la première inscription. Exceptionnellement, si le maximum disponible pour la durée du programme n'a pas été atteint, une subvention d'au maximum 750 \$ pourra être obtenue par l'étudiante ou l'étudiant à la 5e année, sur recommandation de sa direction de recherche témoignant de l'avancement de la thèse et assurant que le dépôt pour prélecture se fera au plus tard à la fin de cette même année.

À noter que l'étudiante ou l'étudiant pourra obtenir un remboursement pour la présentation d'une communication à un colloque ou à un congrès pendant une session d'été, sans y être inscrit, mais si elle ou il était inscrit à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver qui précèdent et qu'elle ou il déclare poursuivre son doctorat à la session d'automne qui suit (cette mesure reste cependant soumise au principe général : un maximum de 750 \$ par année financière pendant les quatre années suivant la première inscription et un maximum de 3 000 \$ pour l'ensemble du programme – incluant les montants éventuellement alloués pour une cotutelle ou un échange).

Le remboursement pour la participation à un congrès ou à un colloque est fait chaque fois contre la réception d'un état des dépenses, des preuves de participation et des factures appropriées. Il est fortement recommandé de vérifier auparavant si les dépenses seront admises, en présentant le projet accompagné d'un budget sommaire.

Dépôt des demandes

Pour l'un ou l'autre de ces financements, vous devez remplir la demande sur Capsule (précision page 1) et fournir à la conseillère à la gestion des études tous les éléments requis.

ANNEXE 5

Critères d'accommodement applicables pour le Plan de soutien et pour diverses bourses de la Faculté de philosophie (Ces critères sont inspirés du Régime des prêts et bourses du Québec.)

Pour le Plan de soutien et pour les bourses offertes par la Faculté de philosophie, le statut « inscrits à plein temps » est accordé à tout étudiant ou étudiante inscrit à au moins 6 crédits et étant :

- Chef de famille monoparentale et habitant avec son enfant âgé de moins de 12 ans pendant l'année d'attribution.
- Enceinte d'au moins 20 semaines ou nécessitant pour des raisons médicales un ralentissement important de ses activités.
- En charge d'un enfant d'âge préscolaire.
- Atteint d'une déficience fonctionnelle majeure.

D'autres situations, bien justifiées, peuvent être prises en considération.

Des pièces justificatives pertinentes doivent appuyer la demande d'accommodement.